

COMMUNE DE MOËSLAINS

Département de la HAUTE MARNE

Canton de SAINT DIZIER

14 rue de la République

52100 MOËSLAINS

Tél. : 03.25.05.40.91

E Mail : mairie.moeslains@wanadoo.fr

MOESLAINS, le 26 mai 2020

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020.
salle des fêtes de MOESLAINS, place WEBER.

A 20 h 30, le Maire sortant de MOESLAINS, Michel HURSON, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le MAIRE sortant effectue l'appel des présents:

Léna CHARPENTIER- Paul CHATEAUNEUF- Guy COLLET-
Eric DAOUZE - Patrice HENRIONNET - Michel HINCELIN - Michel HURSON-
Jean Michel PLOIX - Anne Marie VASSELET - Claudine VAUGENOT.

Laurent MICHEL, excusé, a donné pouvoir à Anne Marie VASSELET.

Le Maire sortant, Michel HURSON, déclare les membres du Conseil Municipal de MOESLAINS installés dans leurs fonctions.

M. Paul CHATEAUNEUF, en qualité de doyen, prend la Présidence de la séance, suivant l'ordre du jour:

- Election du Maire.
- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.
- Election des Adjoints.
- Lecture de la chartre de l' élu local.
- Montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.
- Délégations consenties au Maire.
- Election des délégués au sein des organismes extérieurs. (GIP de la Haute MARNE, Syndicat du DER, SMICTOM nord Haute MARNE, SDED 52)
- Désignation du représentant et de son suppléant auprès l'Agglomération ST DIZIER, BLAISE et DER.
- Constitution des commissions communales.
- Questions diverses.

M. Guy COLLET est nommé secrétaire.

Mme Léna CHARPENTIER, la benjamine du Conseil,

M. Patrice HENRIONNET qui a eu le plus de voix lors des élections, sont nommés assesseurs.

1°) Election du Maire.

Le Président, Paul CHATEAUNEUF, demande s'il y a des candidats.

M. Michel HURSON lève la main.
Le Président fait procéder au vote à bulletin secret.
Votants: 11, blanc: 1
M Michel HURSON obtient 10 voix.

Le Président déclare M. Michel HURSON, élu Maire de MOESLAINS

Après quelques mots de remerciements, M. Michel HURSON prend la direction du Conseil Municipal de MOESLAINS.

2°) Déterminer le nombre d'adjoints.

Il est proposé au Conseil d'élire deux Adjoints.
Proposition mise aux votes et acceptée à l'unanimité.

3°) Elections des Adjoints.

- Le Maire demande s'il y a des candidats au poste de 1^{er} Adjoint.
M. Guy COLLET lève la main.
Le Président fait procéder au vote à bulletin secret.
Votants: 11, blanc: 2
M. Guy COLLET obtient 9 voix.

Le Maire déclare M. Guy COLLET, élu 1^{er} Adjoint.

- Le Maire demande s'il y a des candidats au poste de 2^{ème} Adjoint.
Messieurs Paul CHATEAUNEUF et Michel HINCELIN lèvent la main.
Le Président fait procéder au vote à bulletin secret.
Votants: 11, blanc: 1
M. Paul CHATEAUNEUF obtient 2 voix.
M. Michel HINCELIN obtient 8 voix.

Le Maire déclare M. Michel HINCELIN élu 2^{ème} Adjoint.

4°) La chartre de l'élus local

Le Maire donne lecture de la chartre de l'élus local et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

5°) Montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.

Indemnité du Maire: 550 € soit 14,2 % de la base.
Indemnité des Adjoints: 350€ : soit 9 % de la base.
Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal..

6°) Délégations consenties au Maire.

Les mêmes délégations que lors de l'exercice précédent, sont attribuées au Maire.

- Salles des fêtes.
 - Michel HINCELIN
 - Léna CHARPENTIER
 - Anne Marie VASSELET
 - Paul CHATEAUNEUF
- Bulletin et site internet:
 - Guy COLLET
 - Laurent MICHEL
 - Anne Marie VASSELET
 - Léna CHARPENTIER
- Contrôle des listes électorales:
 - Claudine VAUGENOT
- Correspondant Défense :
 - Paul CHATEAUNEUF
- Action sociale:
 - Anne Marie VASSELET
 - Jean Michel PLOIX
 - Claudine VAUGENOT
 - Paul CHATEAUNEUF
 - Eric DAOUZE
 - Colette PETIT
 - Laurence ANDOUARD
 - Jean NAVONE
 - Raymond VOINCHET
- Commissaires à la CCID:

TITULAIRES

- Guy COLLET
- Paul CHATEAUNEUF
- Claudine VAUGENOT
- Anne Marie VASSELET
- Pierre LIEBAULT
- Laurence ANDOUARD

SUPPLEANTS

- Pierre PETIT
- Monique CASTAGNET
- Gilbert COLLIN
- Ginette LUTHER
- Stéphane CANDRINA
- Michel HINCELIN

10) Questions diverses.

Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents contractuels des collectivités territoriales mobilisées pendant l'état d'urgence.

Après délibération, les Membres du Conseil décident, à l'unanimité, d'attribuer une prime à deux agents.

Le maire propose à l'assemblée que les convocations et autres documents seront envoyés par mail à l'adresse de chaque conseiller. Tous les membres du conseil répondent favorablement à cette demande, M CHATEAUNEUF n'étant pas équipé d'un ordinateur, il recevra la correspondance municipale par courrier.

Fin de la séance à 22h30



Le Maire,
Michel HURSON;